



Centre Communal d'Action Sociale
Ville de Tours

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°24-49

Séance du 31 Mai 2024

Date de convocation : 27/05/2024 L'an 2024, le 31 Mai à 9h30, le Conseil
Administrateurs en exercice : 17 d'Administration du CCAS de la ville de Tours,
Administrateurs présents : 17/17 dûment convoqué par sa Vice-Présidente, s'est réuni
Administrateurs votants : 13/17 dans la salle du Conseil d'Administration du CCAS.

Présents : 10/17

Pouvoirs : 3/17

Excusés : 4/17

Étaient présents : Mme MOUSSOUNI ; Mme QUINTON ; Mme DARIES ; M. BRUN ;
Mme CABANNE ; M. GARNAUD ; M. FLEISCH ; Mme BECARD ;
Mme LEVASSEUR ; MME SERRA.

Avaient donné pouvoir : M. DENIS à Mme MOUSSOUNI ; M. OREAL à M. GARNAUD et
Mme MAUDUIT à Mme SERRA.

Étaient absents excusés : Mme WANNERROY ; Mme BLET ; M. PIERRE et M. MUSSARD.

Tome 1 - N°24-49 - OBJET : Acceptation de deux dons en nature.

Madame la Vice-Présidente explique que le Service Insertion et Action Sociale a noué de nombreux partenariats tant avec les institutions publiques que privées.

En lien avec ces dernières, et avec l'appui du chargé de mécénat de la Ville de Tours, des sollicitations peuvent être réalisées en fonction des besoins ou de l'actualité. C'est dans ce cadre que deux dons en nature ont été réceptionnés en avril.

Le premier fait suite à une panne sur une machine à laver dans un des logements gérés par le CCAS. La société BOULANGER a proposé de faire don d'un matériel en remplacement le 16 avril 2024, valorisé à hauteur de 234,17 €.

Le second provient de la société LA CHOCOLATIERE qui a souhaité faire bénéficier les personnes accompagnées et hébergées par le CCAS le 11 avril 2024 de ses invendus de Pâques. Ce sont 77 pièces de chocolats qui ont été attribuées, pour lesquelles la valorisation s'élève à 2 390,40 €.

Les administrateurs autorisent Madame la Vice-Présidente à accepter les dons en nature de la société BOULANGER pour un montant de 243,17 € et de la société LA CHOCOLATIERE pour un montant de 2 390,40 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour le Maire, Président du CCAS
Et par Délégation

La Vice-Présidente,


Rachel MOUSSOUNI

